Choisy-le-Roi (94) : Moustapha Thiam, un adjoint au maire LR, en garde à vue pour outrage après avoir gêné une opération de police. “Il a même harangué les jeunes émeutiers en leur disant de filmer la scène”

16/09/2022 à 19h13



Selon les informations recueillies par Europe 1, Moustapha Thiam, un adjoint au maire chargé du Logement de la ville de Choisy-le-Roi, dans le Val-de-Marne s’est retrouvé en garde à vue après avoir refusé un contrôle de police et gêné les fonctionnaires qui intervenaient dans une cité. “*Il a même harangué les jeunes émeutiers en leur disant de filmer la scène*“, souligne une source proche du dossier.

L’adjoint au maire a copieusement entravé le travail des policiers. Le commissaire Matthieu Valet – par ailleurs porte-parole du syndicat indépendant des commissaires de police, SICP – n’a pas fait dans la dentelle.

Tout commence lorsqu’un véhicule de la BAC départementale est

prise à partie, peu après minuit, par des jeunes dans ce quartier. Les policiers ont alors recours à leurs grenades lacrymogènes pour pouvoir s'extraire de cette situation difficile. L'éclat de l'une d'entre elle termine sa course dans la voiture d'un jeune du quartier qui s'enflamme très rapidement et qui propage le feu à neuf autres voitures en stationnement.

Les pompiers interviennent pour contrôler l'incendie et expliquent aux policiers redouter la présence de bonbonnes de protoxyde d'azote dans le véhicule ou a minima d'accélérateurs de combustibles. Le propriétaire, en défaut d'assurance, se présente alors aux policiers. Tout comme un adjoint au maire de la ville qui, semble-t-il, réside dans le quartier et va rapidement envenimer la situation, déjà dégradée, selon la version de la police. Ce dernier aurait alors tenu des propos outrageants et attenté à la dignité du commissaire de police dépêché sur place pour tenter de ramener le calme dans le quartier.

Une autre source policière confirme que cet individu "a *refusé le contrôle et a tenu des propos outrageants vis-à-vis de l'autorité policière*". **L'élu a fini menottes au poignet, emmené dare-dare au commissariat, où il a passé la nuit en cellule de garde à vue.** Selon les informations d'Europe 1, l'élu va être poursuivi par le parquet de Créteil sous la forme d'une procédure de plaider-coupable, ce qui sous-entend que le suspect reconnait les faits. Contactée, la mairie de Choisy-le-Roi n'a pas donné suite.

Europe 1